

Présentation et descriptif des Ateliers Pêche Nature (A.P.N)

La Fédération de pêche de la Haute-Vienne avec le concours des AAPPMA du département organisent des Ateliers Pêche Nature.

Ces **Ateliers Pêche Nature** ont pour objectifs de permettre à un public âgé d'au minimum 7 ans, de s'initier et de progresser dans une ou plusieurs techniques de pêche, en adoptant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de l'environnement et des autres usagers du milieu aquatique.

Attention !!! Le nombre de places pour chaque A.P.N est limité.

La formation comprend :

- des cours théoriques (découverte du milieu aquatique, des poissons, réglementation, environnement, organisation de la pêche en France ...).
- des cours pratiques (connaissance du matériel, nœuds de pêche, montages...).
- des séances de pêche (technique de lancer, de pêche, choix du poste, connaissances des leurres, esches et amorçage, manipulation du poisson...).

L'APN se déroule le mercredi de 14h00 à 18h00 et le lieu de rendez-vous est fixé soit :

- sur le parking du plan d'eau de Chambéry situé à Saint-Brice ([cf. plan de localisation joint](#))
- sur le parking du plan d'eau de Chaillac ([cf. plan de localisation joint](#))
- au carpodrome du Rochelot ([cf. plan de localisation joint](#))

Les dates :

- Mercredi 28 Mai 2025
- Mercredi 04 Juin 2025
- Mercredi 11 Juin 2025
- Mercredi 18 Juin 2025
- Mercredi 25 Juin 2025
- Mercredi 02 Juillet 2025
- et deux journées d'initiation à la pêche de la carpe les 07 et 08 Juillet 2025.

Le règlement de la participation à l'APN est à effectuer via la plateforme HelloAsso en même temps que l'inscription, tout est fourni (matériel, amorce, esches, leurres...) **sauf la carte de pêche (obligatoire)**.

Conditions d'accès :

- Être âgé d'au minimum 7 ans.
- Savoir impérativement nager (à remplir sur la fiche de renseignements).
- Avoir la carte de pêche de l'année en cours.
- Présenter une attestation de responsabilité civile de la personne participant à l'APN.
- Accepter de signer une décharge permettant à la Fédération de pêche d'utiliser les photos et vidéos pour illustrer ses activités dans différents supports de communication (un exemplaire pour vous et un pour la Fédération).
- Communiquer un numéro de téléphone en cas d'urgence.
- Signaler toutes formes d'allergies (piqûres d'insectes, médicaments, aliments...).

L'encadrement :

L'encadrement est assuré par un moniteur guide de pêche diplômé, assisté par des membres bénévoles de l'association agréée de pêche locale (AAPPMA).

IMPORTANT :

Prévoir des affaires de rechange ainsi qu'une tenue adaptée à l'activité et aux conditions météorologiques (pluie, froid...), un chapeau ou une casquette, des bottes, des lunettes de soleil, de la crème solaire, et de l'eau.

Attention !!! Des lunettes de soleil (polarisantes si possible) sont conseillées lors de chaque séance.

Important : l'inscription à l'A.P.N n'est effective que si votre dossier est complet.

Merci de votre compréhension.

87



Atelier Pêche Nature de SAINT-JUNIEN
FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Responsable légal de l'enfant :

Je soussigné :

 domicilié :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

autorise mon enfant :

Nom :

Prénom :

Né le :

A participer à l'Atelier Pêche Nature

et atteste sur l'honneur :

- **que l'enfant est apte à nager.**

Oui

Non

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom :

Téléphone :

Recommandations du responsable légal :

- J'attire l'attention des animateurs de l'A.P.N sur le fait que mon enfant est sujet aux allergies suivantes :

.....

Si nécessaire, je souhaite qu'il soit soigné auprès de (préciser l'adresse et le téléphone):

- Hôpital
-

- Clinique
-

- et autorise les médecins à faire pratiquer sur lui toute intervention et tout soin d'urgence.

Transport :

Le transport jusqu'au lieu de déroulement de l'APN est placé sous ma responsabilité

Joindre à la présente fiche une copie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile de l'enfant.

Je déclare avoir pris connaissance des règles de l'APN, je dégage la responsabilité des organisateurs et des animateurs au cas où l'enfant ne respecterait pas la réglementation des activités ou ne s'y présenterait pas.

Fait à :

Signature : (précédée de la mention "Lu et approuvé")

Le :



AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER ET / OU DE FILMER
(à éditer en 2 exemplaires – retourner un exemplaire à la Fédération)

Je soussigné(e) :.....(NOM, Prénom)

Agissant en qualité de :.....(Père, mère ou tuteur)

De l'enfant :.....(NOM, Prénom)

Demeurant :

Code postal : Ville :

Autorise

La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 87)
à photographier et / ou filmer mon enfant en numérique dans un but non commercial :

- seul
- en groupe
- à les conserver sur support numérique
- à utiliser les photos ou films dans le cadre des actions de promotion de la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- à utiliser et publier les photos et films visant à effectuer la promotion de la pêche en Limousin, quel que soit le support (brochure promotionnelle, bulletin, internet...)
- à diffuser les photos et films aux agences de presse (locale ou nationale)
- à diffuser les photos et films aux moniteurs-guides de pêche partenaires

Je garantis que mon enfant n'est pas lié(e) par un contrat exclusif à l'utilisation de son image ou de son nom.

En conséquence de quoi, je cède gracieusement les droits visés aux présentes et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération.

Fait à :, le :en deux exemplaires.

Signature(s) des parents :

Père :

Mère :



AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER ET / OU DE FILMER
(à éditer en 2 exemplaires – retourner un exemplaire à la Fédération)

Je soussigné(e) :.....(NOM, Prénom)

Agissant en qualité de :.....(Père, mère ou tuteur)

De l'enfant :.....(NOM, Prénom)

Demeurant :

Code postal : Ville :

Autorise

La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 87) à photographeur et / ou filmer mon enfant en numérique dans un but non commercial :

- seul
- en groupe
- à les conserver sur support numérique
- à utiliser les photos ou films dans le cadre des actions de promotion de la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- à utiliser et publier les photos et films visant à effectuer la promotion de la pêche en Limousin, quel que soit le support (brochure promotionnelle, bulletin, internet...)
- à diffuser les photos et films aux agences de presse (locale ou nationale)
- à diffuser les photos et films aux moniteurs-guides de pêche partenaires

Je garantis que mon enfant n'est pas lié(e) par un contrat exclusif à l'utilisation de son image ou de son nom.

En conséquence de quoi, je cède gracieusement les droits visés aux présentes et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération.

Fait à :....., le :.....en deux exemplaires.

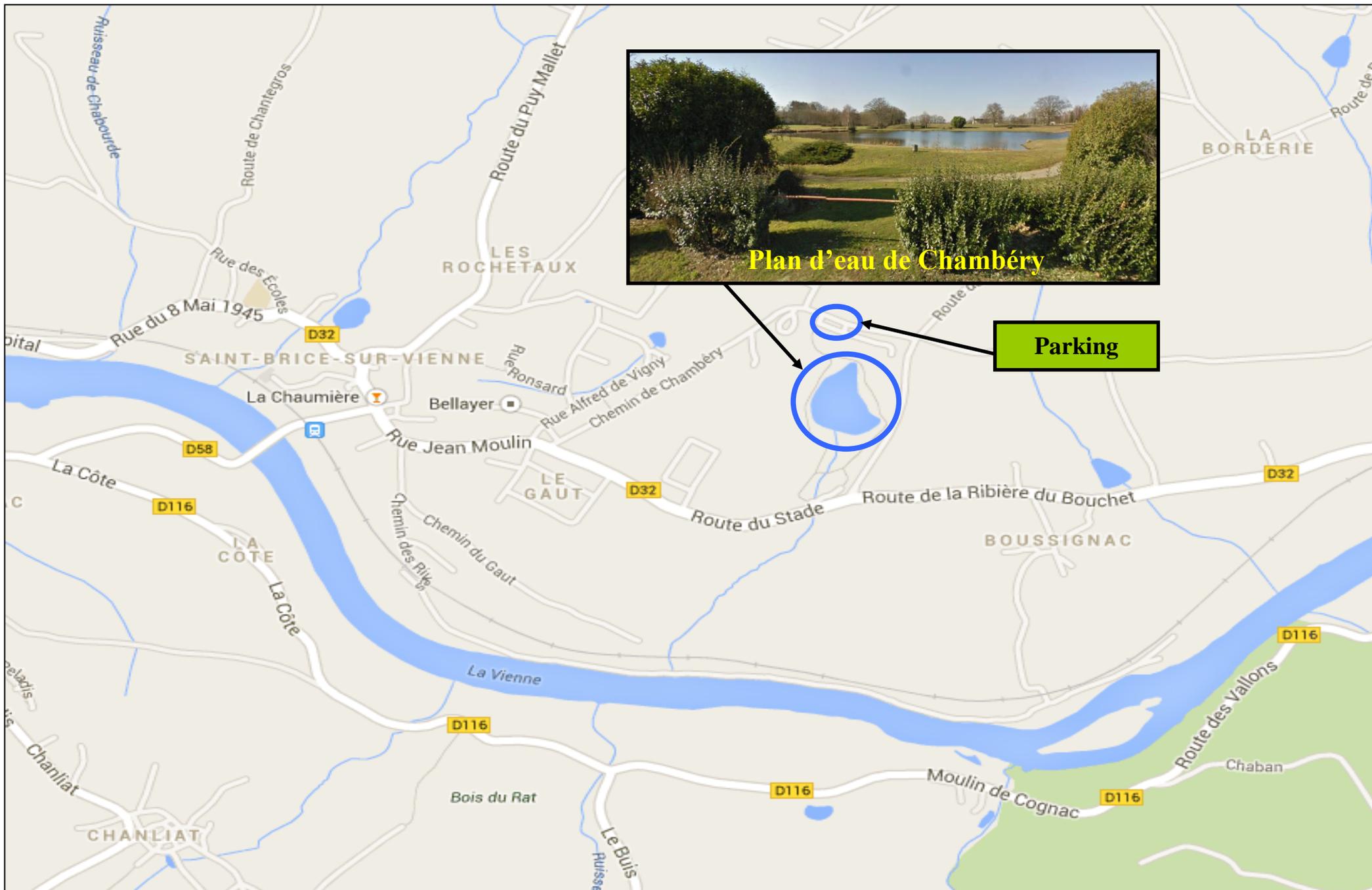
Signature(s) des parents :

Père :

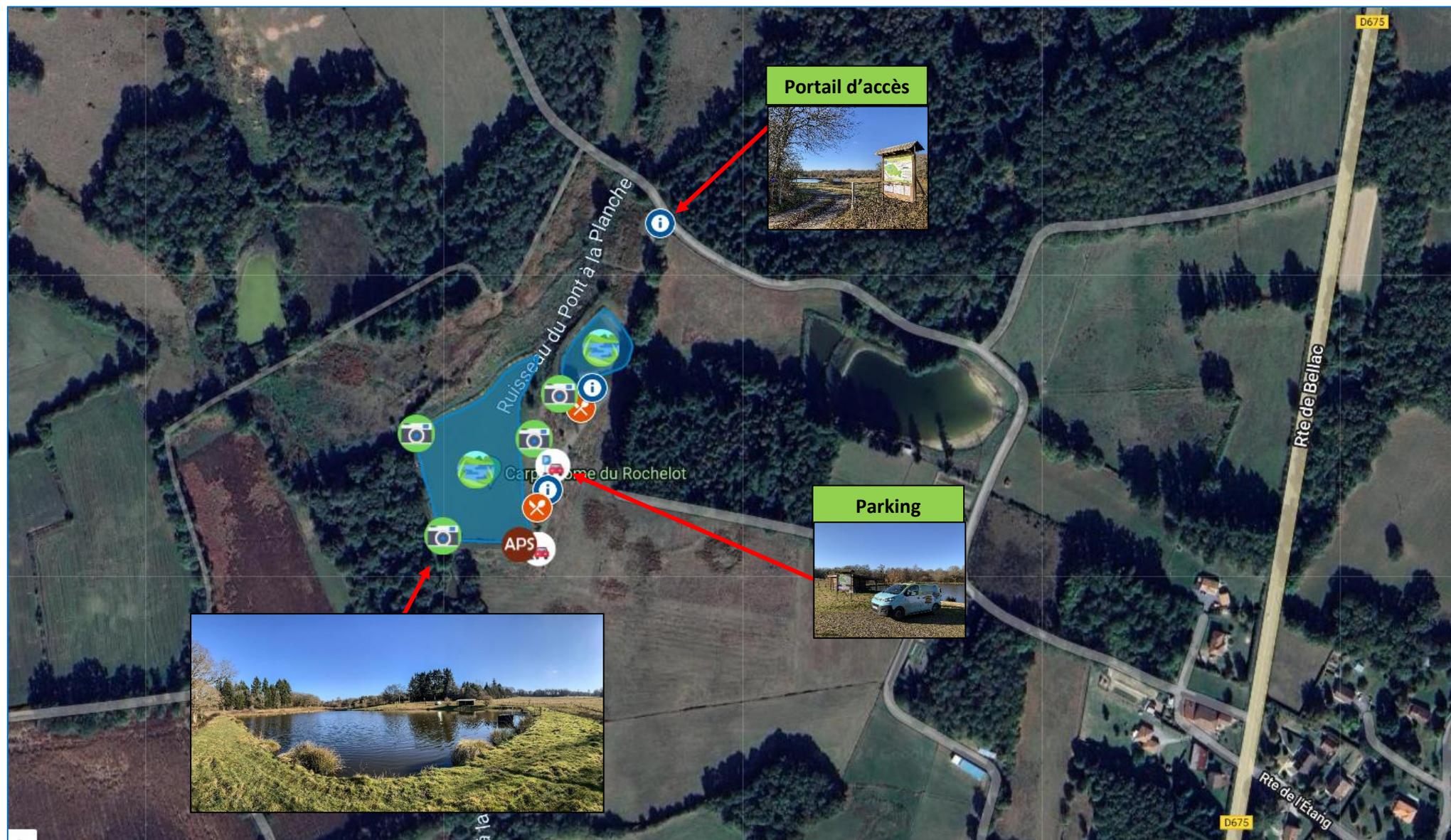
Mère :



Plan de localisation du lieu de rendez-vous à Saint-Brice-sur-Vienne



Plan de localisation du Carpodrome du Rochelot



Plan de localisation du lieu de rendez-vous à Chaillac sur Vienne

